

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 10 JANVIER 2017 A 20H45

DATE DE CONVOCATION : 4 janvier 2017

DATE D’AFFICHAGE : 25 janvier 2017

PRESENTS : M. POCHON, M. MOULIN, Mme GREHIER, Mme BIEL, adjoints - M. ROUSSEREAU, M. COPIN, M. BOUILLON, Mme NICOLE.

ABSENTS EXCUSES : Mme DAGNICOURT - M. CHOULER

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme NICOLE

ORDRE DU JOUR : - Urbanisme - Convention avec la commune de LCLR pour la répartition des charges de gestion de la structure multi accueil « les lutins de la reine » - Aménagement rue saint André, finalisation du projet - Demande de subvention complémentaire auprès de l’Agence de l’Eau Seine Normandie et du conseil Départemental pour la pose de 7 vanes de sectionnement - Aménagement du cimetière : devis de l’entreprise Prévautat et demande de subvention auprès du PNRGF - Bureau d’étude pour sécurité routière à Marlanval - Délibération pour remplacement des panneaux de signalisation et pour la pose d’un miroir à Marlanval - Divers

Le Compte rendu du Conseil Municipal du 22 novembre 2016 est adopté à l’unanimité.

1) - URBANISME :

Le 29/10/2016 – Retrait du PC de M. STELMACK sur sa demande.

Le 07/01/2017 – M. PRABIS 66 rue saint André, dépôt d’une déclaration préalable pour remplacement clôture PVC par du bois, remplacement portillon bois par une porte 2 vantaux, remplacement de la haie. Dossier instruit par l’ABF.

Le 10/01/2017 – Mme GOSSET, 74 rue saint André, dépôt d’une déclaration préalable pour réfection toiture à l’identique des 2 garages. Dossier instruit par l’ABF.

2) - CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE LCLR

Après information et lecture des conventions, le conseil municipal à l’unanimité des membres présents autorise M. le maire à signer les conventions concernant la répartition des charges de gestion du RAMP (Relais Assistantes Maternelles et Parents) et la répartition des charges de gestion de la structure multi-accueil « Les Lutins de la Reine »

3) - AMENAGEMENT RUE SAINT ANDRE, FINALISATION DU PROJET:

Les membres du conseil finalisent le projet en retenant :

- l’aménagement d’un cheminement piéton entre l’arrêt bus et la traversée piétonne surélevée selon page 3,4 et 5 de l’estimation.
- l’aménagement de la rue entre la traversée piétonne surélevée et le " plateau », selon page 6,7 et 8 de l’estimation.
- les travaux de renforcement du réseau d’eau potable selon page 11 de l’estimation.
- les trottoirs en enrobé clair selon page 12 de l’estimation.

En ne retenant pas :

- l’aménagement d’un plateau, selon page 9, et 10 de l’estimation.

4) - DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AUPRES DE L'AESN :

M. le maire informe que dans le cadre de notre étude sur le diagnostic du réseau d'eau potable qui est en cours de réalisation en vue d'améliorer notre rendement, la commune de Boissy-aux-Cailles doit faire réaliser des travaux complémentaires, un appel à la concurrence pour la pose de 7 vannes de sectionnement a été lancé.

Une demande de subvention complémentaire a été déposée à l'Agence de l'Eau Seine Normandie et au Conseil Départemental.

4) – AMENAGEMENT DU CIMETIERE

Suite à la décision d'aménager un espace cinéraire dans notre cimetière, le conseil municipal après en avoir délibéré retient le devis d'un montant de 4385€ HT reçu de l'entreprise PREVAUTAT de Puiseaux, et précise qu'une demande de subvention sera déposée auprès du PNRGF.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne tous pouvoirs à M. le Maire pour la mise en application de cette décision.

5 – BUREAU D'ETUDE POUR SECURITE ROUTIERE A MARLANVAL

Suite à la réunion avec M. BARBEDETTE responsable de secteur à l'ART et le service de la sécurité routière de la préfecture pour étudier l'installation d'un dispositif de ralentissement des véhicules à Marlanval, Nous devons solliciter un bureau d'études pour l'organisation du stationnement et l'acheminement des piétons.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, autorise M. le maire à solliciter un bureau d'études et à mener à son terme la sécurisation routière dans Marlanval.

6 – REMPLACEMENT DES PANNEAUX DE SIGNALISATION ET POSE D'UN MIROIR A MARLANVAL –

M. le maire informe du devis reçu d'un montant de 2047,68€ TTC concernant l'achat de divers panneaux de signalisations et pour la pose d'un miroir à Marlanval.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise M. le maire à signer le devis.

7) - DIVERS :

a) Monsieur le maire informe de la facture reçue le 7 janvier 2017 de l'entreprise VERDI concernant le diagnostic de l'eau potable, afin de pouvoir régler cette facture avant l'adoption du prochain budget, Il est proposé à l'assemblée conformément aux textes applicables, de prendre une délibération autorisant le Maire à mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent). Les dépenses à retenir sont celles du chapitre 20 pour un montant de 42000 €.

La facture de Verdi s'élevant à 3801,60€ les membres du conseil municipal autorise le maire à régler la facture à l'article 203 et de reprendre cette somme au BP 2017 de la M49.

b) - M. le maire donne lecture d'un courrier de M. et Mme GREHIER domiciliés chemin des Ouches du Couchant au hameau de Marlanval nous sollicitant pour obtenir un numéro de voirie.

Le conseil municipal (à l'exception de Mme GREHIER qui ne prend pas part à la délibération) autorise l'attribution d'un numéro à la parcelle cadastrée D495. L'adresse administrative de M. et Mme GREHIER sera le numéro 2 du Chemin des Ouches du Couchants hameau de Marlanval 77760 BOISSY AUX CAILLES.

c) - M. MOULIN informe que la commune de Boissy-aux-Cailles n'a pas été retenue en zone blanche pour la couverture de téléphonie mobile.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h15

Le maire,
Patrick POCHON